

Pour un collège égalitaire, grève nationale le 11 juin

Construire la lutte jusqu'à l'abrogation !

La publication au Journal Officiel des textes de la réforme du collège au lendemain d'une grève importante confirme la volonté du ministère de passer en force et son refus d'entendre les personnels. La lutte doit s'amplifier pour imposer l'abrogation de cette réforme. L'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN appelle à la grève le 11 juin 2015.

Ces dernières semaines, le débat public a été confisqué, comme si la seule alternative était de défendre cette réforme de « modernisation » libérale ou de la refuser au nom d'un collège passiste, inégalitaire et élitiste. Nous dénonçons les récupérations politiques de la droite et de l'extrême droite. Les personnels doivent s'organiser pour refuser que des groupes réactionnaires s'approprient leur mobilisation.

Nous ne partageons rien avec celles et ceux qui critiquent cette réforme au nom du refus d'approches pédagogiques des enseignements. Nous revendiquons des moyens à la hauteur des besoins et nous luttons pour un collège égalitaire avec un enseignement polytechnique qui garan-

tisse à tou-te-s les élèves l'exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices. Ce n'est pas la direction de cette réforme :

- ↳ Derrière un habillage pédagogique, dans un contexte d'austérité, cette réforme ne prévoit aucune disposition pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage pour les élèves.
- ↳ Elle remettrait en cause le collège unique, accentuerait encore les inégalités, augmenterait l'autonomie des (chefs d')établissements, induisant une concurrence toujours plus grande entre collègues, équipes, disciplines et établissements tout en multipliant des hiérarchies intermédiaires, dans la continuité des réformes statutaires sur les « missions et services ».
- ↳ Cette réforme modifierait l'organisation des enseignements et des disciplines, selon des modalités imposées qui ont été définies sans les personnels.

La fédération SUD éducation appelle les personnels :

- à participer massivement à la **grève le 11 juin**
- à mener une **campagne d'explication** à la population des enjeux de cette réforme
- à signer la **pétition intersyndicale** pour l'abrogation du décret et de l'arrêté « collège 2016 » : www.unautrecollege2016.net
- à étendre la **mobilisation** à l'ensemble des personnels de la maternelle à l'université
- à mettre en discussion la **grève reconductible** jusqu'à l'abrogation dans les AG
- à élaborer collectivement **les revendications** pour un autre collège et les moyens d'y parvenir



◀ Une réforme sans les personnels ▶

Le projet ministériel comporte des modifications importantes du temps scolaire, de l'organisation disciplinaire des enseignements, de la pédagogie, il met en jeu des matières et des enseignements. Il prévoit par exemple que les horaires des matières seraient modulables et globalisables sur un cycle. Il est pourtant imposé à marche forcée par le ministère dans un calendrier accéléré sans que jamais les personnels n'aient pu débattre, proposer, être consultés. En à peine deux mois entre l'annonce des principes de la réforme et la publication du décret et de l'arrêté, tout a été bouclé en urgence pour une réforme qui se veut majeure. **L'appropriation du service public par ses personnels suppose pour commencer qu'ils soient impliqués dans ses réformes !**

◀ Une réforme contre les personnels ▶

La réforme s'inscrit dans la continuité des réformes statuaires, sur les missions, services, IMP (indemnités pour missions particulières) et les logiques inégalitaires et discrétionnaires qu'elles comportent, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires à la botte des chefs d'établissements dont l'autonomie est encore accrue.

◀ Le collège unique, proclamé mais bafoué ▶

Le ministère affirme qu'il n'est pas question de mettre en cause le collège unique et qu'il refuse toute orientation ou pré-orientation précoce. Cependant, l'introduction de différenciations permet toujours que des hiérarchisations entre options et parcours se réintroduisent, favorisant ainsi la reproduction des inégalités sociales et culturelles. Un tronc commun, cela veut dire des branches distinctes. La large autonomie laissée aux établissements pour tout ce qui n'est pas tronc commun accentuera les inégalités. Il est où, le collège unique ? On est bien loin du projet que porte SUD éducation : celui d'**une scolarité obligatoire commune jusqu'à 18 ans avec une formation polyvalente et polyculturelle pour tou-te-s**.

◀ Faut-il étendre ce qui ne marche pas ? ▶

L'extériorisation hors de la classe du traitement de la difficulté scolaire a été mise en œuvre au primaire et au lycée avec l'aide personnalisée. Dans les deux cas, c'est un échec. Son extension au collège témoigne du renoncement à la création des conditions pour que les difficultés des élèves soient traitées au sein de classe, ce qui passe d'abord par **des réductions des effectifs-élèves et des groupes réduits**, et donc une programmation budgétaire à la hauteur des besoins. On en est loin.

◀ Une réforme dans la « refondation » ▶

Cette réforme était pour l'essentiel déjà cadré par la loi d'orientation de « refondation », à laquelle nous nous sommes opposé-e-s. La réforme s'inscrit donc dans le cadre d'une programmation budgétaire insuffisante et d'orientations fondamentales que nous combattons : le socle commun et la logique des compétences, ainsi que l'**« autonomie » des établissements**. Les préalables indispensables pour une nécessaire réforme ne sont pas là : **les postes, le temps et les conditions de travail, un projet d'école publique égalitaire et émancipatrice**.

◀ Une réforme dans l'austérité ▶

Pour l'inclusion scolaire, pour les langues, pour les enseignements interdisciplinaires et pratiques, etc., des moyens humains et matériels sont nécessaires. Par exemple, la mise en place des IDD n'a donné lieu à aucune évaluation sérieuse, elle a abouti à des baisses d'horaires/matières et elle a finalement été abandonnée. Alors, avec quels moyens, et quels dispositifs ? Des pratiques interdisciplinaires exigent du temps de concertation et des locaux adaptés. Mais tout est mis en place pour économiser des postes, et tout ce qui va vers la globalisation et la mutualisation sous l'autorité des chefs d'établissement permettra d'abord d'**« optimiser » l'usage des « ressources humaines », selon les logiques managériales en voie de généralisation**.

- ➔ **Nous ne défendons pas le *statu quo* et constatons depuis longtemps que le collège prétendument unique est celui du tri social. Mais le projet du ministère ne répond en rien à l'objectif de lutter contre les inégalités, qu'il va au contraire accentuer.**
- ➔ **SUD éducation appelle les personnels à la grève le 11 juin, à se réunir en AG pour débattre des enjeux de la réforme, élaborer des revendications et construire la mobilisation jusqu'à l'abrogation de cette réforme et pour un autre collège.**
- ➔ **Pour SUD éducation, il faut revendiquer en priorité la diminution des effectifs-élèves, la diminution du temps de travail de tou-te-s (et du temps de service des enseignant-e-s), et tout projet de réforme scolaire doit s'inscrire dans la perspective d'une école polytechnique pour tou-te-s, égalitaire et émancipatrice.**